

La régularisation des charges et des produits - Exercices corrigés

1 Exercice 1

Exercice 1 : extrait d'un sujet d'examen académique

Au 31/12/2008 ; On a constaté que :

- Un emprunt de 70000 dh a été contracté le 01/07/08, remboursable sur 5 ans par des versements constants. Le premier versement aura lieu le 01/07/09. les intérêts courus sont calculés au taux de 12% l'an et versés à la même date que le remboursement, TVA 10 %
- La société a réglé au début d'octobre 2008, le loyer semestriel des locaux qu'elle occupe : 2500 dh. Ce loyer couvre la période du 01/10/08 au 30/03/09
- Le fournisseur Radi a livré le 25/12/08 des matières premières d'une valeur de 20000 dh (HT). TVA 20 %
- La facture relative à cette livraison n'est pas encore parvenue à l'entreprise au moment de l'inventaire.
- L'intérêt du dernier trimestre relatif à un prêt accordé par la société n'est pas encore encaissé, montant : 1250 dh
- La prime annuelle d'assurance a été réglée le 01/10/08. montant : 14 400 dh
- L'entreprise a reçu le 2/12/08 des marchandises d'une valeur de 27 000 à l'inventaire la facture n'est pas encore parvenue TVA : 20 %
- L'entreprise a encaissé le 01/12/08 le loyer trimestriel d'un local. Montant 9000 dh. Ce loyer couvre la période du 01/12/08 au 28/02/09
- La consommations d'électricité du mois de décembre 2008 estimée a 1650 dh reste à comptabiliser
- La quittance n'arrive qu'en janvier 2009. TVA : 14 %
- Les cotisations à la CNSS qui s'élèvent à 3750 dh ne sont pas encore réglées à l'inventaire.
- Il reste en stock 250 DH de timbres fiscaux et 450 DH de papier non utilisé.

TAF :

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de l'entreprise au 31/12/08

✓ SOLUTION

		31/12/08	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	4200
3458		Etat autres comptes débiteurs	420
	4493	Intérêts courus et non échus à payer	4620
		6 mois d'intérêts à payer (70000 × 12 × 6) / 1200	
		d°	
3491		Charges constatées d'avance	1250
	6131	Locations et charges locatives	1250
		3 mois de loyer réglés d'avance 2500 × 3/6	
		d°	
6121		Achats de matières premières	20000
3458		Etat autres comptes débiteurs	4000
	4417	Fournisseurs - factures non parvenues	24000
		Facture non parvenue	
		d°	
3943		Intérêts courus et non échus à percevoir	1250
	7381	Intérêts et produits assimilés	1250
		Intérêts à percevoir.	
		d°	
3491		Charges constatées d'avance	10800
	6134	Prime d'assurance	10800
		9 mois d'assurance constatés d'avance 14400 × 9/12	
		d°	
6111		Achats de m/ses	27000
3458		Etat autres comptes débiteurs	5400
	4417	Fournisseurs - factures non parvenues	32400
		Facture non parvenues	
		d°	
7182		Revenus des immeubles non effectués à l'exportation	6000
	4491	Produits constatés d'avance	6000
		2 mois de loyer perçus d'avance 2/3 × 9000	
		d°	
6125		achats non stockés de matières et de fournitures	1650
3458		Etat, autres comptes débiteurs	231
	4417	Frs - factures non parvenues	1881
		Quittance d'électricité non reçues	
		d°	
6174		Charges sociales	3750
	4447	Charges sociales à payer	3750
		Cotisations sociales à payer	
		d°	
3491		Charges constatées d'avance	700
	6167	Impôts, taxes et droits assimilés	250
	6125	Achats non stockés de matières et de fournitures	450

2 Exercice 2

Exercice 2 : extrait d'un sujet d'examen académique

Au 31/12/2008 ; On a constaté que :

- La facteur n° V014 a été adressée au client "Madine". alors que les marchandises ne sont pas encore livrées. Montant 75 500 dh (DH) TVA : 20%
- Les consommations d'électricité et d'eau de décembre ne sont pas encore réglées. Montant respectifs : 3000 dh et 2100 dh (HT). TVA 14 %
- Une facture relative à 54700 dh (HT) de marchandises réceptionnées le 21/12/08, n'est pas encore parvenue TVA 20 %
- L'entreprise a contracté le 01/10/08 un emprunt de 115 000 dh auprès de la "BMCE" remboursable sur 5 ans. Les intérêts sont calculés au taux annuel de 12 % et sont à régler au 30 septembre de chaque année.
- La prime d'assurance annuelle du matériel de transport a été réglée le 01/10/08 pour un montant de 27500 dh.
- Le revenu annuel des titres de placement qui est de 12600 dh sera encaissé le 31/03/09 ces titres étant acquis le 01/04/08.

TAF :

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de l'entreprise.

✓ SOLUTION

		31/12/08	
7111		Ventes de m/ss	75500
	4491	Produits constatés d'avance	75500
		m/ss non livrées	
		d°	
6125		Achats non stockés de matières et fournitures	5100
3458		Etats autres comptes débiteurs	714
	4417	Fournisseurs - factures non parvenues	5814
		Electricité et eau non réglées	
		d°	
6111		Achats de m/ss	54700
3458		Etat autres comptes débiteurs	10940
	4417	Frs - factures non parvenues	65640
		Facture non réceptionnée	
		d°	
6311		Intérêts des emprunts et dettes	3450
	4493	Intérêts courus et non échus à payer	3450
		3 mois d'intérêts à payer (115000 × 3 × 12) / 1200	
		d°	
3491		Charges constatées d'avance	20625
	6134	Prime d'assurance	20625
		9 mois d'assurance réglés d'avance 27500 × 9/12	
		d°	
3493		Intérêts courus et non échus à percevoir	9450
	7384	Revenus de T.V.P	9450
		9 mois de revenus à encaisser. 12600 × 9/12	

3 Exercice 3

Exercice 3 : extrait d'un sujet d'examen académique

Au 31/12/2008 ; On a constaté que :

- Le 26/12/08, l'entreprise a effectué une réparation de son installation d'électricité, montant : 2100 dh (HT), la note de l'électricien n'est pas encore reçue à l'inventaire. TVA : 20 %
- La note téléphonique du mois de décembre, d'un montant de 700 dh n'est pas encore réglée. TVA 20 %
- Il reste 236 dh de timbres fiscaux et 158 dh de timbres de poste non utilisés.
- Le fournisseur "HAMD" nous a remis une ristourne de 2 % sur les achats de l'exercice 2008 qui s'élèvent à 126100 dh (HT)
- Un prêt est consenti à M. TAHA le 01/10/08 d'un montant de 60000,00 dh. Les intérêts sont à encaisser semestriellement à terme échu au taux de 6 % par semestre.
- Le loyer du dernier trimestre 2008 reste encore à régler, montant mensuel : 1500,00 dh.
- La prime annuelle d'assurance du matériel de transport qui s'élève à 8400,00 dh a été réglée le 01/08/08
- Les cotisations à la CNSS relatives au mois de décembre 2008 sont à régler au cours du mois suivant le montant 3500,00 dh.
- La note du garagiste relative à la réparation d'un véhicule n'est pas encore parvenue. On estime son montant à 2100,00 dh. (HT). TVA : 20 %
- Une ristourne de fin d'année de 0,5 % est promise au client SAIDI dont le chiffre d'affaires total s'élève à 175600,00 dh. L'avoir correspondant n'est pas encore établi. TVA : 20%

TAF :

Passer les écritures de régularisation nécessaires au journal de l'entreprise au 31/12/08.

✓ SOLUTION

		31/12/08	
6133		Entretien et réparation	2100
3458		Etat, autres comptes débiteurs	420
	4487	Dettes rattachées aux autres créanciers	2520
		Note d'électricien non réglée	
		d°	
6145		Frais postaux et frais de télécommunication	700
3458		Etat, autres comptes débiteurs	140
	4417	Frs - factures non parvenues	840
		Note de téléphone non réglée	
		d°	
3491		Charges constatées d'avance	394
	6167	Impôt, taxes et droits assimilés	236
	6145	Frais postaux et frais de télécommunication	158
		Timbres non utilisés	
		d°	
3417		RRR à obtenir, avoirs non encore reçus	3026,4
	6119	RRR obtenus/achat de m/ss	2522
	3458	Etat, autres comptes débiteurs	504,4
		Ristourne à obtenir	
		d°	
3493		Intérêts courus et non échus à percevoir	1800
	7381	Intérêts et produits assimilés	1800
		3 mois d'intérêts à percevoir 60000 × 6 % = 3600 3600 × 3/6 = 1800	
		d°	
6131		Locations et charges locatives	4500
	4487	Dettes rattachées aux autres créanciers	4500
		Loyer trimestriel à payer (1500 × 3)	
		d°	
3491		Charges constatées d'avance	4900
	6134	Prime d'assurance	4900
		8400 × 7/12	
		d°	
6174		Charges sociales	3500
	4447	Charges sociales à payer	3500
		Cotisations CNSS à payer	
		d°	
6133		Entretien et réparation	2100
3458		Etat, autres comptes débiteurs	420
	4487	Dettes rattachées aux autres créanciers	2520
		Note du garagiste à payer.	
		d°	
7119		RRR accordés par l'entreprise	878
4458		Etat, autres comptes créditeurs	175,6
	4427	RRR à accorder, avoir à établir	1053,6
		Restourne à accorder. 175600 × 0,5 = 878	